canadiens, 38.7 p. 100 entre des ports canadiens et américains, et 30.7 p. 100 entre des ports étrangers et ceux du Canada et des États-Unis. Une fraction minime du trafic s'est pratiquée entre des ports des États-Unis.

En 1967, 7,437 navires ont emprunté le canal de Welland et les cargaisons transportées en amont se sont chiffrées à 22,400,000 tonnes, celles en aval par 30,400,000, et le trafic en vrac a constitué 90.4 p. 100 du total. Quoique de nombreux navires de passage empruntent les canaux du Saint-Laurent et celui de Welland, beaucoup d'autres circulant localement entre les ports des Grands lacs n'empruntent que le canal de Welland. Ces navires transportent surtout du minerai de fer, des céréales et du charbon. Le trafic-marchandises sur le canal de Welland a dépassé de près de 8,800,000 tonnes celui qu'on a signalé pour le secteur Montréal-lac Ontario.

En 1967, le revenu de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent a totalisé \$19,384,762, soit \$17,282,152 provenant des péages prélevés sur les navires franchissant les écluses de la Voie maritime entre Montréal et le lac Ontario, plus diverses recettes (loyer, quayage, recettes des ponts, etc.) totalisant \$2,102,610. Les dépenses globales pour 1967 étaient de \$15,242,135 dont \$11,054,187 en frais d'exploitation et d'entretien et \$3,990,384 en dépenses de l'administration régionale, de l'administration centrale et des services techniques et \$197,564 en frais de construction.

Le nombre d'embarcations de plaisance se dirigeant en amont et en aval et qui ont passé par les écluses du secteur Montréal—lac Ontario en 1967 s'est chiffré à 12,434 et 14,339 respectivement, et celles qui ont passé par les écluses du canal de Welland, à 1,893 en amont et 2,478 en aval.

Ce trafic à destination ou en provenance de Montréal a été exceptionnellement supérieur à celui des années antérieures à cause d'Expo 67.

Sous-section 5.—Services fédéraux de la marine

Les Services de la marine du ministère des Transports comprennent cinq directions ayant chacune à sa tête un directeur qui est comptable au sous-ministre adjoint pour la marine. Ce sont la Direction des travaux maritimes, la Direction des règlements de la marine, la Direction des opérations de la marine, la Direction de la construction navale et la Direction de l'hydraulique maritime.

Les fonctions de la *Direction des travaux maritimes* comprennent l'installation et l'entretien des aides à la navigation, l'entretien et la gestion des canaux secondaires du Canada, l'administration des ports et des quais publics et la surveillance générale des commissions de port. Elle comprend trois divisions: la Division des aides à la navigation, la Division des canaux et la Division des ports et des biens.

La Direction des règlements de la marine, avec ses trois divisions, soit la Division de l'inspection des machines des navires, la Division de l'inspection de la coque et de l'armement et la Division nautique et du pilotage, est chargée de l'application des parties de la loi sur la marine marchande du Canada relatives à l'exploitation des navires canadiens et des navires qui empruntent les eaux canadiennes. Elle s'occupe des questions ayant trait à l'immatriculation et à la délivrance des permis aux navires, à la délivrance des certificats aux officiers de navires et à l'engagement et au licenciement des équipages. Ses responsabilités s'étendent aussi au pilotage, à l'inspection des navires du point de vue de la sécurité, à la manutention des cargaisons dangereuses, à la prévention de la pollution des voies navigables canadiennes par les hydrocarbures, à la prévention de la pollution de l'air par les navires et aux enquêtes relatives aux sinistres maritimes. Elle est aussi chargée de coordonner la participation du Canada aux travaux de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation, organisme des Nations Unies ayant pour mission de promouvoir la sécurité en mer à l'échelon international.